



## **Déclaration liminaire de SUD éducation**

**Commission Administrative  
Paritaire Académique du  
jeudi 30 janvier 2025**

Alors que les personnels revendiquent depuis de nombreuses années, notamment par des mouvements de grève dans la fonction publique, une revalorisation salariale pour tous et toutes les agent-es à la hauteur de leurs attentes, nous allons ce jour encore permettre à quelques-unes et quelques-uns uniquement de progresser plus favorablement dans leurs carrières selon des critères souvent bien discutables.

En effet, de nombreux et nombreuses collègues sont déçu-es par leurs rendez vous de carrière qui s'apparentent bien souvent à une inspection où seule l'heure de cours observée compte et où la carrière de l'enseignant.e dans sa globalité est effleurée le plus souvent. Par ailleurs, de nombreux et nombreuses collègues sont également dépité-es car iels ont le sentiment que ce système est opaque, injuste et inégalitaire.

Force est de constater que les avis de la Rectrice rendus suite aux rendez- vous de carrière sont pour de nombreux et nombreuses collègues en décalage avec la réalité de leur pratique professionnelle. Pourtant, c'est cet avis qui permettra ou non d'accéder plus vite à l'échelon supérieur ou à la hors-classe. Comment expliquer que des collègues découvrent, par exemple, un avis « très satisfaisant » alors que les comptes-rendus d'entretien comportent majoritairement des items « excellent » ? Comment expliquer aux vingt-huit collègues laissé-es sur le carreau lors de la campagne précédente qu'iels ont obtenu un avis final « excellent » mais qu'iels ne bénéficient pas de l'avancement accéléré ? Ce nombre ne risque-t-il pas d'augmenter avec la fin des contingents pour l'attribution des appréciations finales ?

SUD éducation et Solidaires n'ont pas signé la mise en place du PPCR. Dès le départ, nous avons dénoncé les dérives de ce protocole. Le déroulement des campagnes de rendez-vous de carrière tend malheureusement à démontrer que nous avons raison... et que le sentiment des collègues se vérifie dans les faits.

Le PPCR, via les rendez-vous de carrière, divise les personnels par leur mise en concurrence, alors que nous exerçons toutes et tous le même métier dans des conditions de plus en plus difficiles. Il renforce le pouvoir de la hiérarchie car une évolution de carrière plus rapide repose sur l'avis des inspecteurs, inspectrices et des chef-fes d'établissement, introduisant de facto un arbitraire hiérarchique.

Le PPCR, via les rendez-vous de carrière, accentue les discriminations hommes-femmes et les discriminations validistes car il favorise celles et ceux qui peuvent accroître leur charge de travail par des missions supplémentaires, notamment avec le « Pacte ». Enseigner ne suffit plus. Ce type d'évaluation introduit des critères qui correspondent aux méthodes de gestion libérales qui n'ont rien à faire dans le service public. Ce système cherche en effet à pallier l'absence de revalorisation salariale, notamment en fin de carrière, par un avancement au mérite.

Pour SUD éducation, ce système est scandaleux. Tout d'abord, il dégrade encore un peu plus les conditions de travail, dans un contexte où le temps de travail et les missions demandées aux enseignant-es explosent, au lieu de reconnaître les missions déjà exercées. Ensuite il renforce l'autorité des chef-fes d'établissement, et divise les équipes, par une mise en concurrence des collègues pour l'obtention du « Pacte ». Enfin il renforce les inégalités femmes-hommes, ainsi que celles entre les personnels handicapés et les personnels valides.

**SUD éducation revendique l'égalité salariale et des augmentations générales des salaires, sans contrepartie ; une évaluation des pratiques enseignantes basée sur la coopération et purement formative, déconnectée de l'évolution des rémunérations.**